

Public et prérequis

Une connaissance de la réglementation est souhaitée

Personnes en charge de l'environnement et de la qualité

Les objectifs

Positionner la situation de l'entreprise vis-à-vis des ICPE

Réaliser la veille réglementaire

Définir les règles de création et d'implantation de fonctionnement d'une installation

Commenter un arrêté d'autorisation

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Apports théoriques
- Recherche dans le code de l'environnement et sur les sites internet liés aux installations classées

Validation et certification

Attestation de fin de formation

Contenu de la formation

Interlocuteurs de l'entreprise en matière d'environnement

- Administration de l'environnement
- Agences d'intervention
- Etablissements d'études et de recherche

Règles de création et d'implantation

- Nomenclature
- Règles communes à toutes les installations classées ou non
- Installations non classées
- Règles propres aux installations classées
- Etude d'impact et étude de danger
- Etude de dangers pour les installations « Seveso »

Règles de fonctionnement d'une installation

- Obligations liées à la protection des milieux, des sites et de la qualité de vie
- Obligations liées aux produits

Risques liés au fonctionnement des installations

Cessation de l'exploitation

CENTRES DE FORMATION

Nancy-Maxéville, Thaon-les-Vosges, Bar-le-Duc, Saint-Dié-des-Vosges, Yutz, Henriville, Bouxières-sous-Froidmont, Epinal

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + du pôle formation

- 2000 jeunes formés par an
- 500 demandeurs d'emploi formés par an
- 3000 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

Modalités d'évaluation

Evaluation en cours de formation

Contact

commercial@formation-industries-lorraine.com

Coût et financement

Sur demande et transmis dans le devis

Modalités d'inscription

A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...)

Personne en situation de handicap

Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap

Délai d'accès

5 jours

Organisation de la formation

7 heures / jour